

Séance du 20 mars 2017

(Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance)



Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 mars 2017, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre REBEIX, Maire. Date de la convocation : 15 mars 2017.

	Présent	Absent	Excusé	Procuration
M. Pierre REBEIX	X			
Mme Isabelle PASSUELLO	X			
M. Roger BOUTHERRE	X			
M. Jean-Camille YERLY	X			
M. Robert CLEMENT	X			
Mme Jacqueline BILAT	X			
Mme Catherine BOISSIN	X			
Mme Carole CHENEVAL			X	Mme Catherine BOISSIN
M. Philippe CLAVERI	X			
M. Laurent FOURNIER	X			
Mme Rose-Marie HENRI		X		
M. Michael KEWLEY	X			
M. Julien MORELLI	X			
Mme Marilou NYITRAI-WOLF			X	
Mme Corinne RESCANIERES	X			
M. Fabien ROUGIER	X			
Mme Anneke VAN DER VOSSEN	X			
M. Wim WETERINGS			X	M. Jean-Camille YERLY

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 février 2017.
3. Délibérations :

- 3.1 Conclusion d'un contrat unique d'insertion,
- 3.2 Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet,
- 3.3 Programme de travaux 2017 – ONF,
- 3.4 Avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement de la rue François Estier (modification de l'article 4 – paiement – de l'acte d'engagement),
- 3.5 Cimetière communal = proposition de modifications des tarifs du columbarium et des cavurnes,
- 3.6 Mise à jour de la Commission Communale des Impôts Directs,
- 3.7 Résultats de la consultation portant sur l'établissement d'une notice de sécurité incendie et d'une note d'accessibilité pour les demandes d'autorisation de travaux sur les ERP communaux,
- 3.8 Régularisation du classement de la rue de Trez-Vella dans la voirie communale,
- 3.9 Autorisation à donner au Maire pour la signature d'un contrat d'édition gratuite d'un plan de ville.

4. Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 32 et fait lecture de l'ordre du jour.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité l'ordre du jour.

- 1. Désignation du secrétaire de séance :** Madame Isabelle PASSUELLO est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 février 2017 :

Le compte rendu de la séance du 27 février 2017 est approuvé à l'unanimité avec la remarque de Madame Anneke VAN DER VOSSSEN :

Point 3.8 : « au nom et pour le compte de la commune » ... cela ne signifie pas que les frais sont pour la commune. Préciser que c'est Arnaud qui finance la véranda.

3. Délibérations :

3.1 Conclusion d'un contrat unique d'insertion.

Monsieur Jean-Camille YERLY expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Pierre MARTIN, agent des services techniques, a demandé une mise en disponibilité à compter du 1^{er} avril 2017 pour un an ; cette demande ayant été acceptée, il convient de procéder à son remplacement pour cette durée.

Il propose de recruter Madame Isabelle GELET dans le cadre d'un dispositif de contrat aidé.

Monsieur YERLY rappelle que la prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous l'autorité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Général, que le contrat unique d'insertion peut être conclu pour une durée de 6 mois minimum et de 12 mois maximum, renouvelable une fois pour une durée de 12 mois, que la durée hebdomadaire de travail ne peut être inférieure à 20 heures et que le taux de prise en charge par l'Etat est de 67 % de la rémunération brute dans la limite de 26 heures hebdomadaires sur les six premiers mois du contrat.

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion ;

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE de recruter Madame Isabelle GELET dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi » aux conditions exposées ci-dessus, DÉCIDE que le contrat initial prendra effet le 03 avril 2017 pour se terminer le 31 mars 2018, renouvelable dans la limite de 12 mois, DÉCIDE que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine, DÉCIDE que la rémunération sera fixée au taux horaire brut de 11 € et AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du dispositif et à signer tous documents inhérents à ce recrutement.**

3.2 Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDERANT la nécessité d'affecter un agent aux bâtiments communaux ;

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE la création, à compter du 1^{er} avril 2017, d'un emploi permanent à temps complet relevant du grade d'adjoint technique, DIT que le tableau des effectifs de la commune sera modifié en conséquence, DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2017 et CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant légal, d'effectuer toutes les démarches administratives inhérentes à cette décision.**

3.3 Programme de travaux 2017 - ONF - Travaux de maintenance.

Monsieur Roger BOUTHERRE fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de l'Office National des Forêts de réalisation de travaux de maintenance pour l'année 2017, consistant au débroussaillage manuel de la végétation sur les parcelles 1, 2, 29 et E comprenant la pose de plaques de parcelles le long de la route de la Maréchaude.

Le montant des travaux s'élève à 3 463,57 € HT soit 3 809,93 € TTC.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le programme de maintenance 2017 proposé par l'ONF, pour un montant de 3 463,57 € HT soit 3 809,93 € TTC, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal, à signer le devis et DIT que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif 2017.**

3.4 Programme de travaux 2017 - ONF - Travaux d'infrastructure.

Monsieur Roger BOUTHERRE fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de l'Office National des Forêts de réalisation de travaux d'infrastructure pour l'année 2017, consistant en l'entretien des renvois d'eau sur la route forestière du Creux de la Sauge.

Le montant des travaux s'élève à 191,28 € HT soit 229,54 € TTC.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le programme d'infrastructure 2017 proposé par l'ONF, pour un montant de 191,28 € HT soit 229,54 € TTC, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal, à signer le devis et DIT que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif 2017**

3.5 Programme de travaux 2017 - ONF - Travaux touristiques.

Monsieur Roger BOUTHERRE fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de l'Office National des Forêts de la réalisation de travaux touristiques pour l'année 2017, consistant en l'abattage d'arbres secs en bordure des routes forestières.

Le montant des travaux s'élève à 478,21 € HT soit 526,03 € TTC.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, APPROUVE le programme de travaux touristiques 2017 proposé par l'ONF, pour un montant de 478,21 € HT soit 526,03 € TTC, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal, à signer le devis et DIT que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif 2017.**

3.6 Programme de travaux 2017 - ONF – Travaux sylvicoles subventionnables.

Monsieur Roger BOUTHERRE fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de l'Office National des Forêts de la réalisation de travaux sylvicoles pour l'année 2017 consistant en l'intervention en futaie irrégulière combinant le relevé de couvert, le dégagement de semis, le nettoyage, le dépressage et l'intervention sur les perches ; ces travaux portent sur les parcelles A1, A2 et C1 de la forêt communale d'Echenevex.

Le montant de ces travaux s'élève à 6 197,58 € HT soit 6 817,34 € TTC.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 30 % par la région Auvergne - Rhône-Alpes.

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** la proposition de l'Office National des Forêts, relative aux travaux sylvicoles 2017 sur les parcelles A1, A2 et C1 de la commune d'Echenevex, pour un montant de 6 197,98 € HT soit 6 817,34 € TTC, **SOLLICITE** le concours de la Région Auvergne Rhône-Alpes, **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer toutes pièces relatives à ce dossier et **DIT** que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif 2017.

3.7 Programme de travaux 2017 - ONF – Travaux sylvicoles.

Monsieur Roger BOUTHERRE fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de l'Office National des Forêts de la réalisation de travaux sylvicoles pour l'année 2017, consistant au dégagement manuel de plantation sur la ligne avec maintien du gainage, sur la parcelle 28.
Le montant des travaux s'élève à 344,31 € HT soit 378,74 € TTC.

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, **APPROUVE** le programme de travaux touristiques 2017 proposé par l'ONF, pour un montant de 344,31 € HT soit 378,74 € TTC, **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer le devis et **DIT** que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif 2017.

3.8 Programme de travaux 2017 – Destination des parcelles 12, 13, A1 et A2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2017 au martelage des coupes désignées ci-après,
2. Précise la destination des coupes et leur mode de commercialisation :

COUPES A MARTELER :

PARCELLES	VOLUME* ESTIME EN M3			DESTINATION
	Résineux	Feuillus	Taillis	
12	110 m3	50 m3		Vente sur pied Printemps 2017 (groupée avec parcelle 13)
13	20 m3	20 m3		Vente sur pied Printemps 2017 (groupée avec parcelle 12)
A1	28 m3	68 m3		Contrat bois façonnés (groupée avec parcelle A2)
A2	120 m3	64 m3		Contrat bois façonnés (groupée avec parcelle A1)

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant légal, pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

3.9 Avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement de la rue François Estier.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal l'avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement de la rue François Estier portant sur la modification de l'article 4 de l'acte d'engagement qui prévoyait l'ouverture d'un compte bancaire au nom du groupement NABAFFA – EIFFAGE.

L'avenant stipule qu'« aucun compte unique ne sera ouvert pour le présent marché ».

- Après en avoir délibéré et par 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Carole CHENEVAL et Mme Anneke VAN DER VOSSSEN), le Conseil Municipal **ACCEPTE** l'avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement de la rue François Estier, modifiant l'article 4 – Paiement - de l'acte d'engagement et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal, à signer ledit avenant.

3.10 Cimetière communal = proposition de modifications des tarifs du columbarium et des cavurnes.

Monsieur Roger BOUTHERRE expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est constaté que les emplacements au columbarium ne trouvent pas preneurs.

La commission « cimetière » propose d'aligner les tarifs du columbarium sur ceux des cavurnes :

	Tarifs actuels	Propositions
COLUMBARIUM		
15 ans	600 €	450 €
30 ans	900 €	750 €
CAVURNES		
15 ans	400 €	450 €
30 ans	700 €	750 €

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE** les tarifs proposés par la Commission et **DIT** qu'ils seront applicables le jour où la présente décision deviendra exécutoire.

3.11 Mise à jour de la Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la démission de Madame Julie HUBERT-MOULIN et au retrait de Madame Carole CHENEVAL de la Commission Communale des Impôts Directs, il avait été proposé à la Direction Générale des Finances Publiques de les remplacer par les contribuables suivants :

- Monsieur Robert CLEMENT,
- Michaël KEWLEY

La DGFIP avait refusé, la réglementation exigeant la démission de trois membres de la CCID, pour procéder à leur remplacement.

Madame Anneke VAN DER VOSSSEN demandant son retrait de la commission, Monsieur le Maire propose Messieurs Robert CLEMENT, Michaël KEWLEY et Laurent FOURNIER.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal soumet à la Direction Générale des Finances Publiques les contribuables suivants = Messieurs Robert CLEMENT, Michaël KEWLEY et Laurent FOURNIER en remplacement des trois commissaires démissionnaires.**

3.12 Résultats de la consultation portant sur l'établissement d'une notice de sécurité incendie et d'une note accessibilité pour les demandes d'autorisation de travaux sur les ERP communaux.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'Agenda d'accessibilité (AD'AP) avait fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité en date du 1^{er} décembre 2015.

Il explique que les travaux de mise en conformité aux normes accessibilité nécessitent une autorisation pour les ERP suivants = mairie, groupe scolaire, salle des Saugis, complexe sportif et bibliothèque/centre de loisirs/cantine. Les dossiers doivent notamment comporter des notices descriptives de sécurité incendie et d'accessibilité.

L'achèvement des travaux devra être effectif au 1^{er} décembre 2018.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal des résultats de la consultation lancée auprès de trois prestataires :

▪ APAVE – Saint-Just (01250)	=	2 000,00 € HT,
▪ DEKRA – Bourg-en-Bresse (01000)	=	2 500,00 € HT,
▪ SOCOTEC – Annecy (74000)	=	Non répondu

Il suggère de retenir la proposition de l'APAVE.

- **Après en avoir délibéré et par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Philippe CLAVERI), le Conseil Municipal RETIENT la proposition d'honoraires de l'APAVE, agence de Bourg-en-Bresse (01250 SAINT JUST) d'un montant de 2 000,00 € HT soit 2 400,00 € TTC, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal, à signer le devis et DIT que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif 2017.**

3.13 Régularisation du classement dans la voirie communale de la voie du lotissement de Trez Vella.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de régulariser la situation de la voie du lotissement de Trez Vella en la classant dans la voirie communale.

Il précise que cette opération n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

- **Après en avoir délibéré et par 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Carole CHENEVAL, M. Pierre REBEIX), le Conseil Municipal DÉCIDE le classement dans la voirie communale de la voie dénommée « rue de Trez-Vella » et DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant légal, à l'effet de procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.**

3.14 Autorisation à donner au Maire pour la signature d'un contrat d'édition gratuite d'un plan de ville.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer un contrat d'édition gratuite avec le Groupe des Editions Municipales de France (GEMF) pour l'édition du plan de la Commune au format 50 cm x 70 cm. Le prestataire assure le financement de l'opération par la vente d'espaces publicitaires. Il prend en charge la maquette, la composition, la photogravure, l'impression, le façonnage et la livraison du document. La Commune assure la diffusion du support auprès des administrés, touristes et visiteurs de passage. Le contrat est établi pour trois éditions.

➤ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE les termes du contrat à signer entre la Commune d'Echenevex et le Groupe des Editions Municipales de France et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer ledit contrat.**

4. Questions diverses :

4.1 Madame Isabelle PASSUELLO rend compte de la réunion avec la CAF, dont le mode de fonctionnement a changé. L'assurance a été donnée que les deux communes peuvent avoir chacun un centre de loisirs avec des règlements différents. Les membres du Conseil Municipal ne sont pas opposés à continuer dans la voie de la mutualisation. Une réunion est prévue le vendredi 24 mars pour avancer sur un projet de convention.

4.2 Monsieur Philippe CLAVERI demande où en est-on sur le projet de salle ?
Monsieur le Maire répond qu'un architecte a été contacté pour travailler sur un avant-projet. Monsieur DESVALLEES a fourni une esquisse. La Commission a fait part de ses observations.

4.3 Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention « participation citoyenne » a été signée le jeudi 16 mars.

4.4 Le samedi 25 mars aura lieu la remise des cartes électorales aux jeunes.

4.5 Il a été constaté chemin du Couillou que de nombreux batraciens ont été écrasés ; ceci démontre que l'opération menée par la classe de Madame Florence GENDREL en 2016 a été très utile.

4.6 Monsieur Laurent FOURNIER demande quand seront déposés les poteaux EDF route de Chenaz.
Monsieur Jean-Camille YERLY informe que cela devrait être fait le 23 mars 2017.

4.7 Madame Corinne RESCANIERES indique que le Gessien a fait un article sur les soutiens des maires aux candidats aux élections présidentielles. Il parle de soutien des communes aux candidats alors qu'il n'y a que les maires qui peuvent soutenir un candidat.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le lundi 10 avril 2017 à 20 h 30 (à titre indicatif).

La séance de ce conseil est levée à 21 heures 35.

*Pierre REBEIX,
Maire d'ECHENEVEX,*